

BMO Fonds Étape Plus 2030

L'investisseur idéal

Vous cherchez à préserver votre capital en gardant votre placement jusqu'à la date de dissolution cible du fonds et à profiter d'une plus-value possible du capital au cours d'une période déterminée. Vous pouvez tolérer un niveau de risque faible à modéré et vous prévoyez garder votre placement jusqu'à la date de dissolution cible du fonds. Vous êtes prêt à accepter un risque de placement modéré si vous vendez vos parts avant l'échéance.

Objectif de placement

Obtenir une plus-value du capital pendant la durée du fonds en investissant dans des fonds d'investissement, des titres à revenu fixe et des liquidités. Le pourcentage alloué à chacune de ces catégories d'actif sera déterminé par la stratégie de répartition d'actif du fonds**.

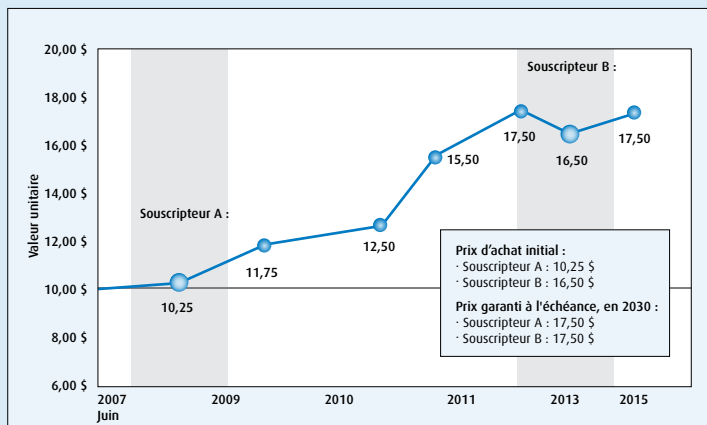
Si les parts sont conservées jusqu'à la date de dissolution cible du 30 juin 2030, le fonds versera à l'investisseur un montant unitaire équivalant à la plus élevée des deux valeurs suivantes (le « **montant garanti à l'échéance** ») :

- 10 \$ par part (soit la valeur liquidative par part en vigueur à la date du début du placement);
- la valeur liquidative par part la plus élevée atteinte pendant la durée du placement à compter de la date de début du fonds jusqu'à sa date de dissolution cible.



BMO Fonds Étape Plus 2030

Croissance et montant garanti à l'échéance*



Remarque : La ligne correspond à l'évolution de la valeur liquidative quotidienne des parts.
À titre d'exemple seulement

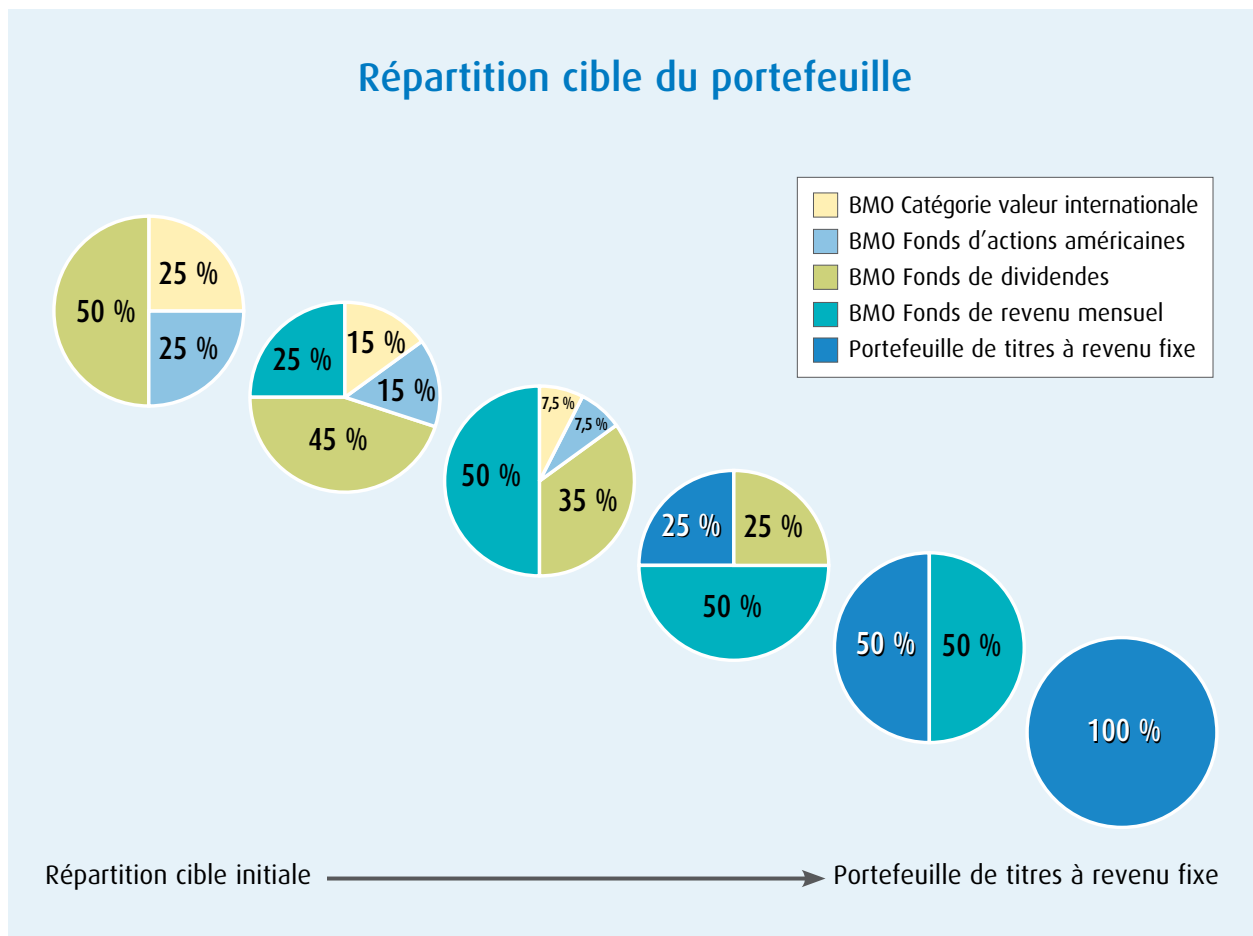
Pourquoi investir dans ce fonds?

- Stratégie de répartition automatique de l'actif.
- Le fonds adopte une position plus prudente à mesure qu'approche la date de dissolution cible ou si la conjoncture change.
- Vous obtenez le **montant garanti à l'échéance** si vous conservez votre placement dans le fonds jusqu'à la date de dissolution cible du 30 juin 2030*.

Remarque : Vous trouverez au verso des renseignements importants sur le montant garanti à l'échéance ainsi qu'un avis d'exclusion de responsabilité.

BMO Fonds Étape Plus 2030

Répartition cible du portefeuille



Le portefeuille du fonds évolue automatiquement au fil des ans, selon les conditions du marché et la période restante jusqu'à la date de dissolution cible du fonds.

À titre d'exemple seulement. Chaque répartition d'actif cible contient les composantes fonds d'investissement ou revenu fixe du portefeuille.

* Pour recevoir le montant garanti à l'échéance, les investisseurs doivent conserver leurs placements jusqu'à la date de dissolution cible du fonds. S'ils vendent leurs parts avant cette date, ils toucheront le prix par part en fonction de la valeur liquidative du fonds établie par BMO Investissements Inc. après réception de leur demande de rachat, qui pourrait être moins élevée que le montant garanti à l'échéance. Veuillez consulter le prospectus avant d'investir; vous y trouverez notamment des renseignements importants sur le montant garanti à l'échéance.

** La stratégie de répartition d'actif des fonds Étape Plus BMO permet de déterminer l'équilibre entre la composante fonds d'investissement et la composante revenu fixe en fonction d'un certain nombre de facteurs, comme la période restante jusqu'à la date de dissolution cible, le montant du portefeuille du fonds requis pour tenir compte du montant garanti à l'échéance, l'état des marchés des titres de participation et toute variation des taux d'intérêt. Une fois que le portefeuille d'un fonds a été modifié, il ne peut plus être ramené à une répartition cible antérieure.

Cette communication est fournie à titre informatif seulement. L'information qu'elle contient ne constitue pas une source de conseils en placement et ne doit pas être considérée comme telle. Les placements doivent être évalués en fonction de la situation de chaque investisseur. Il est préférable, en toute circonstance, d'obtenir l'avis de professionnels.

^{MC/MD} Marque de commerce/marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence. Les fonds d'investissement BMO, notamment les fonds Étape Plus BMO sont offerts par BMO Investissements Inc., un cabinet de services financiers et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal. Les fonds d'investissement peuvent comporter des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et des dépenses. Les parts de fonds d'investissement ne sont pas garanties, leur valeur fluctue fréquemment, et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.